Synthèse de la réunion plénière de validation des aires d'étude

PROJET LANDES DE GASCOGNE

12 octobre 2026

Le réseau de transport d'électricité

Projet de construction d'un nouveau poste électrique et de la ligne électrique associée « Landes de Gascogne » : validation des aires d'étude et lancement de la concertation publique.

Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, a réuni le lundi 12 octobre 2026 les élus, les services de l'État et les acteurs du territoire (chambres consulaires et structures professionnelles, gestionnaires de réseaux, associations) concernés par le projet Landes de Gascogne, porté par le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français (RTE).

Ce projet prévoit la création d'un nouveau poste électrique et d'une ligne électrique à très haute tension, à la croisée des départements des Landes, de la Gironde et du Lot-et-Garonne. Il s'inscrit dans les objectifs de décarbonation de la France et contribue aux ambitions régionales de développement des énergies renouvelables.

À l'issue de cette réunion et des échanges entre les participants, la préfète a validé les aires d'étude dans lesquelles seront recherchés les emplacements des futurs ouvrages, susceptibles d'avoir l'impact le plus faible sur le territoire. Elle a demandé à RTE de prendre en considération les observations formulées par les participants, notamment sur la prise en compte de l'enjeu avifaune et sur l'inter-comparaison des solutions aériennes et souterraines.

Un projet pour accompagner la transition énergétique du territoire

Le développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine nécessite d'adapter le réseau électrique pour permettre le raccordement de nouvelles installations et l'acheminement de l'électricité produite. Le projet Landes de Gascogne répond à cet enjeu par la construction d'un nouveau poste électrique dans l'ouest du Lot-et-Garonne, relié au réseau existant par une ligne aérienne à 400 000 volts d'environ 65 kilomètres, jusqu'au futur poste d'Argelouse, dans les Landes.

Ces infrastructures permettront notamment d'accueillir la production de plusieurs projets d'énergies renouvelables déjà autorisés, pour une puissance totale de l'ordre de 1 300 MW, que les capacités actuelles du réseau ne permettent pas de raccorder, et de renforcer le réseau électrique dans cette partie du territoire, ce qui permettra d'offrir des capacités à de futures entreprises utilisant de l'électricité dans leur processus de production.

Des aires d'étude validées pour rechercher les solutions de moindre impact

La réunion du 12 octobre 2026 a permis de présenter le projet ainsi que les principaux enjeux du territoire : ressources en eau, risques naturels, enjeux écologiques, milieu humain, forêts, paysage et patrimoine.

À la suite de ces présentations, des échanges ont eu lieu avec les participants au sujet des aires d'étude proposées par RTE. Il s'agit des périmètres géographiques dans lesquels seront recherchés, d'une part, le fuseau de moindre impact (c'est-à-dire le couloir de passage de la ligne électrique) et, d'autre part, l'emplacement de moindre impact pour le poste électrique.

La validation de ces périmètres ne préjuge pas de l'implantation définitive des ouvrages. Celle-ci devra être définie à l'issue des études et des concertations à venir, en tenant compte des enjeux environnementaux, agricoles, forestiers, économiques et du cadre de vie des habitants.

RTE va approfondir ses analyses afin de répondre au mieux aux questions soulevées par les participants, notamment sur les points suivants :

- Les différents fuseaux possibles pour la ligne aérienne au sein de l'aire d'étude, dont la concertation doit permettre d'éclairer celui qui sera de moindre impact pour le territoire ;
- La comparaison entre les différentes solutions de raccordement du poste des Landes de Gascogne, en technologies souterraines et aériennes ;
- La prise en compte des couloirs de migration pour l'enjeu avifaune ;
- La contribution d'une ligne aérienne et de sa tranchée à la lutte contre les incendies et aux aménagements qui rendront le territoire plus résilient ;
- L'impact du projet sur le massif forestier ;
- La valeur paysagère et patrimoniale du territoire, à laquelle participent les palombières ;
- La capacité des ouvrages électriques à résister aux effets du changement climatique.

Du 9 novembre 2026 au 19 janvier 2027 : une concertation ouverte à tous

Une concertation préalable du public sera organisée par RTE, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Elle démarrera le 9 novembre 2026 par une réunion qui se tiendra à Captieux et se terminera le 19 janvier 2027. Elle permettra aux habitants et à l'ensemble des acteurs concernés de s'informer, de poser leurs questions et de faire connaître leurs observations sur le projet et les différentes possibilités d'implantation des ouvrages.

Près d'une vingtaine de temps d'échange seront proposés sur le territoire : réunions publiques, rencontres de proximité, ateliers thématiques et dispositifs d'information itinérants. Les contributions recueillies viendront alimenter les études et la recherche d'un tracé et d'un emplacement présentant le moindre impact. L'ensemble des évènements seront à retrouver sur la page web dédiée du site institutionnel RTE dont la mise en ligne est prévue le 23 octobre.

À l'issue de cette phase, le projet poursuivra son instruction, notamment sur le plan environnemental, avant les procédures d'autorisation nécessaires. Sa mise en service est envisagée à l'horizon 2033.